

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011/HERRIKO KONTSEILUKO BILKURAREN BILDUMA EKAINAREN 17 KOA

ELECTION SENATORIALE/ *Senatarien hauteskundeak*

En vue de l'élection des sénateurs prévue le 25 septembre 2011, il a été procédé à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

Délégués titulaires élus :

- BASTERRETCHÉ Jean-Paul
- CAILLABA Isabelle
- ROCCHIA Olivier

Délégués suppléants élus :

- UHART Marie
- ETCHEVERRY Sabine
- ETCHEGARAY Sébastien

AMENAGEMENT DU BOURG – PROJET CAFE/BOULANGERIE/ *Herri barnearen antolaketa – kafe okindegi baten eraikitzea*

Une étude de faisabilité du projet café/boulangerie réalisée par M. ANDUEZA, concepteur de la place, a été présentée au Conseil. Compte tenu des contraintes spécifiques du terrain, cette première étude permet de s'assurer que l'implantation proposée, en contrebas de la place, au carrefour de la mairie et de la route départementale, est techniquement envisageable.

Il s'agit maintenant de choisir un maître d'œuvre. A cet effet, le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) sera sollicité pour la mise en place d'une consultation d'architectes avec notamment la définition d'un pré-programme, la rédaction du règlement de consultation.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL/ *Delibero aldatzailea hastapeneko aurrekontuan*

Elle a été traduite par les écritures suivantes :

- logements presbytère : + 2000.00 €
- aménagement bourg : - 2000.00 €

ACQUISITION ANCIENNE CARRIERE DU BOURG

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des terrains constituant l'ancienne emprise de la carrière, d'une superficie de 40 160 m², au prix de 24 000 € et autorisé M. le Maire à passer l'acte d'acquisition.

CHEMINS DITS DE LA BASTIDE CLAIRENCE ET DE GARRALDA – RESULTATS ENQUETE PUBLIQUE

Après avoir pris connaissance des observations recueillies au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire-enquêteur, le Conseil Municipal a décidé la régularisation du

chemin rural dit de La Bastide Clairence au droit de la propriété DITHURBIDE et l'aliénation du chemin rural dit de Garralda au droit de la propriété BARBIER.

CESSION CHEMIN RURAL DIT OYHARARTIA – OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE

Le projet de cession du chemin rural dit d'Oyharartia aux propriétaires riverains a été approuvé. L'ouverture de l'enquête publique a été prescrite.

EXTENSION ELECTRIQUE ALIMENTATION NOUVELLE PROPRIETE JAUREGUIBERRY

Le montant des travaux s'élève à 9 831.18 €. Participation au titre du programme d'électrification rurale déduite, il reste à la charge de la Commune la somme de 2 126.75 € ; somme qui sera ensuite recouvrée auprès de M. JAUREGUIBERRY.

LOCATION TERRES COMMUNALES

M. IRIBARREN Sébastien, dans le cadre de son installation en qualité de jeune agriculteur, a sollicité l'affermage de la parcelle communale D 294, située au lieu dit « Ur Haize », pour une surface de 33 ha 70. Avant toute décision, cette information sera publiée dans le prochain bulletin municipal afin de permettre aux agriculteurs éventuellement intéressés de se manifester.

AFFAIRE COMMUNE/ECHEVERTZ

Le Maire rappelle l'affaire opposant la Commune aux consorts ECHEVERTZ/GONY. L'affaire a débuté en 2005 par la mise en cause de l'instabilité du talus communal bordant le chemin de Lamixkarrenia ; instabilité se traduisant par l'impossibilité de clôturer leurs parcelles situées en surplomb du dit chemin..

Dernièrement, le Tribunal a rejeté la requête des consorts ECHEVERTZ/GONY et les a condamnés à prendre en charge les frais d'expertise judiciaire s'élevant à 11 167.85 €.

CHEMIN RURAL DIT DE FERMIN

M. le Maire rappelle que la régularisation du chemin de Fermineneko Bidea a fait l'objet d'une enquête publique et a été approuvée par le Conseil Municipal.

Lors de l'expertise sur le terrain, M. SORHOUE, devant céder une partie de son terrain actuellement incorporée dans l'assiette du chemin, manifeste son refus. Malgré les tentatives de négociation à l'amiable, rien ne semble aboutir. Si cette situation perdure, le recours à la déclaration d'utilité publique serait envisageable.

DESENCLAVEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE A 80

Cela fait plusieurs années que la parcelle communale A 80 reste inexploitée faute d'accès. M. DITHURBIDE André a été sollicité à plusieurs reprises pour accorder à la commune une servitude de passage sur ses parcelles et ce, sans résultat. Il est donc temps de mettre un terme à cette affaire et M. le Maire précise qu'il est déterminé à dénouer cette situation. Il a été noté qu'avant d'emprunter le passage par les parcelles de M. DITHURBIDE, il faudrait s'assurer de pouvoir passer dans la propriété de Mme NOBLIA. M. le Maire contactera donc cette dernière.

FETES LOCALES/*Herriko pestak*

Comme à l'accoutumée, la Commune organisera l'apéritif le dimanche midi. Il a été rappelé que pour les fêtes, la Commune loue habituellement le chapiteau auprès de la Communauté de Communes (location 2010 : 600.00 €). Cette année, ce dernier n'étant pas disponible et les festivités devant se dérouler sur deux week-ends, le Comité a fait appel à une société de location. Le montant de la location s'élève à 3 500.00 €. Le Conseil considérant le montant des frais occasionnés, a décidé le versement d'une subvention de 1000.00 € au Comité des Fêtes.

POIDS PUBLIC

Compte tenu des frais importants à prévoir afin d'assurer le fonctionnement correct du poids public, d'une part et du faible montant des recettes encaissées, d'autre part, le Conseil Municipal a décidé de le mettre hors service.

Fait à AYHERRE, le 24 juin 2011

Le Maire,

J.P. BASTERRETCHE